



Communiqué de presse du 20 mai 2026

Fédération vaudoise des Jeunesses campagnardes (FVJC)

Violences sexistes et sexuelles : la FVJC réagit à l'article du 24 Heures

Daillens, le 20 mai 2026 – À la suite de la publication, le 18 mai 2026, d'une enquête du quotidien 24 Heures intitulée « Agressions sexuelles, sexisme ordinaire et omerta dans les girones de Jeunesses », le Bureau central de la Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes (FVJC) s'est réuni en urgence le 19 mai afin d'analyser la situation, d'en mesurer la gravité et de déterminer les suites à donner.

Le Président central, Daniel Turin, tient tout d'abord à s'adresser aux victimes ayant témoigné : « Votre parole compte et nous vous croyons. Ce que vous avez vécu est grave. Ces situations intolérables ne doivent jamais être minimisées, banalisées ou passées sous silence. »

La FVJC condamne fermement toute forme d'agression sexuelle, de violence, de sexisme, de harcèlement ou de comportement discriminatoire, peu importe où ces faits ont lieu. Ils doivent être pris au sérieux, écoutés et traités avec responsabilité. Les personnes concernées doivent pouvoir être entendues, accompagnées et orientées vers les structures et ressources appropriées.

La Fédération ne remet pas en cause la parole des victimes qui témoignent. Cependant, elle regrette la manière dont les choses se sont déroulées. Lors de plusieurs échanges avec 24 Heures, la FVJC a répondu à l'ensemble des demandes qui lui ont été adressées, à savoir des données chiffrées sur la répartition hommes-femmes au sein des jeunesses, des régions et des comités. À aucun moment la FVJC n'a été mise au courant ni interrogée à propos des témoignages recueillis par le média, ni de l'angle général du sujet. Ce qui est regrettable car la FVJC n'a pas pu réagir aux propos centraux de l'article ni répondre à des questions concernant directement les violences sexistes et sexuelles.

Omerta : la FVJC refuse l'idée d'un silence organisé

La FVJC réfute la notion d'omerta, utilisée dans l'article. La FVJC ne minimise ni les faits ni la parole des victimes. Elle conteste en revanche l'idée qu'il existerait, au sein de la Fédération, une loi du silence organisée, une complicité active ou une volonté de dissimulation.

Depuis plusieurs années, la FVJC et ses membres s'engagent activement contre le harcèlement et les discriminations, peu importe leur forme. La Fédération travaille précisément à faire exister ces sujets dans le débat interne, à favoriser le dialogue et à mettre en place des outils de prévention. Si la marge de progression est encore réelle et que la FVJC continue à se remettre en question, elle refuse catégoriquement d'être assimilée à une institution qui chercherait à faire taire les victimes ou les témoins.

Actions entreprises par la FVJC

Groupe de travail Intégration – Prévention

Créé en 2022, sous l'impulsion de Lucie Theurillat, le groupe de travail Intégration-Prévention réunit une dizaine de membres bénévoles de la FVJC. Il a pour mission d'identifier les enjeux liés au harcèlement, aux discriminations, à la santé mentale et, plus largement, au vivre-ensemble. Il est à l'origine de plusieurs mesures aujourd'hui déployées lors des manifestations fédérées, notamment les affiches de prévention, le dispositif Angela et les actions visant à favoriser le dialogue au sein des sociétés de jeunesse.

Le dispositif Angela

Déployé lors de toutes les manifestations fédérées depuis 2023, ce dispositif permet à une personne qui ne se sent pas en sécurité, ou qui est victime ou témoin d'une situation problématique, de demander de l'aide de manière discrète. Des supports spécifiques existent pour le public et les bénévoles comme les organisateurs sont formés à réagir en conséquence. Le dispositif prévoit notamment de mettre la personne concernée en sécurité, de rester avec elle, d'éviter les questions intrusives et de solliciter les personnes compétentes pour une prise en charge professionnelle.

Des affiches et supports de prévention

Des affiches ont été développées en 2023 pour les manifestations, avec des messages autour du respect, de la bienveillance, de la tolérance et du refus des discriminations, du harcèlement et des agressions adaptées aux codes des jeunes. Des supports recensent également des contacts utiles vers des associations et structures d'aide.

Un jeu de cartes destiné aux sociétés de jeunesse

La FVJC a développé un jeu de cartes visant à favoriser le dialogue à l'interne des sociétés de jeunesse autour des thématiques présentes sur les affiches de prévention : respect, discrimination, harcèlement, comportements inadéquats et situations qui ne sont « pas ok ». Ce jeu a été distribué à toutes les jeunes ainsi que lors de la Cantonale FVJC 2024 à Givrins.

Collaboration avec Espace Prévention La Côte

Depuis de nombreuses années, les organisateurs de manifestations de jeunes du giron du Pied-du-Jura (District de Nyon et de Morges) collaborent avec Espace Prévention La Côte afin de proposer un stand de prévention sur le site de la manifestation. Par ailleurs, lors de la Cantonale FVJC 2024 à Givrins, une safe zone a été mise en place par le GT Intégration – Prévention en partenariat avec Espace Prévention La Côte. Cet espace proposait un lieu d'information, d'écoute, du matériel de prévention, un dispositif Angela, un espace de détente ainsi qu'une permanence assurée par des travailleuses et travailleurs sociaux.

Les émissions Fédébat

Depuis 2019, plusieurs émissions de radio intitulées « Fédébat » ont permis d'aborder des thématiques de société, de prévention et d'intégration, avec l'objectif d'ouvrir le dialogue et de faire évoluer progressivement les mentalités.

Ces actions témoignent d'une volonté réelle d'agir, mais elles ne suffisent pas à elles seules. Elles doivent être renforcées, mieux évaluées et mieux documentées. La FVJC reconnaît notamment qu'elle ne disposait pas jusqu'ici d'un système de recensement structuré des sollicitations liées au dispositif Angela ou aux situations rapportées lors de manifestations. Cette lacune devra faire partie des améliorations à examiner.

Et maintenant, que fait-on ?

À la suite de sa réunion d'urgence du 19 mai, le Bureau central a également décidé d'avancer une séance du groupe de travail Intégration-Prévention. Cette dernière aura pour objectif d'analyser la situation plus en profondeur, d'identifier les enseignements à tirer et d'examiner les mesures concrètes qui pourraient être renforcées ou mises en place. La FVJC entend poursuivre ce travail avec sérieux, humilité et détermination, en lien avec les sociétés de jeunesse, les organisateurs, les partenaires institutionnels et les structures spécialisées. Des informations complémentaires seront communiquées par la suite.

Une grande famille, comme la FVJC et ses membres aiment parfois se définir, ne peut pas se permettre de fermer les yeux sur la souffrance de certaines personnes. Elle se construit et évolue aussi en les écoutant, en les protégeant et en acceptant de se remettre en question.

La Fédération encourage toute personne victime ou témoin de violences sexistes ou sexuelles à ne pas rester seule, à chercher de l'aide, à s'adresser aux structures compétentes et, lorsque cela est nécessaire, à déposer plainte.

Renseignements complémentaires :

Daniel Turin, Président central de la FVJC, 079 129 52 44, daniel.turin@fvjc.ch

Corentin Zingg, Vice-président central de la FVJC, 079 559 75 99 corentin.zingg@fvjc.ch

